



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2024

**FREESTYLE
- SENIOR ET JUNIOR -**



Table des matières

1

A. PREAMBULE.....	3
B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2023.....	3
C. LES EPREUVES CONCERNEES.....	3
D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2024.....	4
1. Résultats du Championnat d'Europe 2021 comptant pour la sélection	4
(1) Rappel du règlement international ICF sur les règles d'inscription au Championnat d'Europe	4
(2) Principe d'application.....	4
(3) Situation des présélections pour la saison 2024	4
2. Résultats des championnats du monde 2023 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2024	4
3. Organisation de la compétition de sélection	5
3.1. Compétition de référence	5
3.2. Règlement applicable	5
4. Classement de sélection 2024.....	5
5. Performances minimales pour prétendre à la sélection en Equipe de France	5
E. PROPOSITIONS DE SELECTION	5
1. Préambule	5
2. Proposition de sélection pour le Championnat d'Europe 2024	5
3. Cas particuliers	6
F. PROGRAMME D' ACTIONS et PRISE EN CHARGE FINANCIERE.....	6
1. Programme d'action.....	6
2. Prise en charge financière du programme d'action.....	6
G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2024 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B ».....	6
H. Règles administratives	7
I. DIVERS.....	7
1. Diffusion de la sélection	7
2. Modalités de participation au circuit « Coupe du monde ICF » 2024 :.....	7
2.1. Les compétitions concernées	7
2.2. Rappel du règlement international ICF	7
2.3. Demande d'autorisation.....	7
3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2025.....	7



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat d'Europe 2024.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2024.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du manager Freestyle après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle.

B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2023

L'ouverture des quotas pour le Championnat d'Europe 2024 sera soumise (sur les mondiaux 2023) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2024, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2024, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2024 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2023 et le classement général du Free Kayak Tour 2023 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2024.

C. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Freestyle 2024 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK ¹ 2023 / 2024	Correspondance règlement ICF ² Canoe Freestyle 2024	Quota d'inscription ICF max.
Kayak Homme Senior	MK1 - Men's Kayak Surface	5
Kayak Dame Senior	WK1 - Women's Kayak Surface	5
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men	5
Kayak Dame Junior	WK1J - Women's Kayak Surface Junior	5
Canoë Homme Senior	MC1 - Men's Canoe Decked	5
Canoë Dame Senior	WC1 - Women's Canoe Decked	5

¹ FFCK – Fédération Française de Canoe-Kayak

² ICF – Fédération Internationale de Canoë

D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2024

1. Résultats du Championnat d'Europe 2021 comptant pour la sélection

(1) Rappel du règlement international ICF³ sur les règles d'inscription au Championnat d'Europe

- Les champions d'Europe dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au championnat d'Europe suivant dans la même épreuve.
- Les champions d'Europe juniors sont automatiquement invités à participer au championnat d'Europe suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

(2) Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de champion d'Europe 2021 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat d'Europe 2024 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2024.

Seuls les sportifs issus du système de sélection français pourront bénéficier d'un accompagnement financier.

(3) Situation des présélections pour la saison 2024

Tom DOLLE, Champion d'Europe 2021 (Vaires-sur-Marne – FRA) sur l'épreuve CANOE HOMME SENIOR pourra prétendre bénéficier de cette disposition.

2. Résultats des championnats du monde 2023 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2024

Epreuves	Résultats 2023 Championnat monde (USA)	Quota FFCK ouvert en 2024	Quota d'inscription ECA Europe
Kayak Homme Senior	<u>53 participants (1^{er} ¼ = 14)</u> Résultats : <u>3^{ème}, 6^{ème}, 25^{ème}, 34^{ème}</u>	2	5
Kayak Dame Senior	<u>38 participantes (1^{er} ¼ = 9)</u> Résultats : <u>27^{ème}</u>	1 ⁴	5
Kayak Homme Junior	<u>26 participants (1^{er} ¼ = 6)</u> Résultats : <u>11^{ème}, 14^{ème}, 21^{ème}</u>	1 ⁵	
Kayak Dame Junior	<u>20 participantes (1^{er} ¼ = 5)</u> Résultats : <u>14^{ème}</u>	1 ⁶	5
Canoë Homme Senior	<u>19 participants (1^{er} ¼ = 4)</u> Résultats : <u>9^{ème}, 10^{ème}</u>	2 (+ 1 Tom)	5
Canoë Dame Senior	<u>10 participantes (1^{er} ¼ = 4)</u> Résultats : <u>6^{ème}</u>	1 ⁷	5

³ ICF – Fédération Internationale de Canoë

⁴ Sur dérogation

⁵ Sur dérogation

⁶ Sur dérogation

⁷ Sur dérogation



3. Organisation de la compétition de sélection

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera la sélection équipe de France le 16 mars 2024 à Millau (12).

3.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement sportif Freestyle applicable au 1^{er} janvier 2024 et ses annexes 2024.

4. Classement de sélection 2024

Le classement de sélection 2024 sera réalisé sur les épreuves de sélection équipe de France de Millau (12).

Ce classement sera les résultats de ces épreuves entre français(e)s uniquement.

5. Performances minimales pour prétendre à la sélection en Equipe de France.

L'objectif des Équipes de France étant de conquérir des titres au championnat d'Europe 2024, en plus du classement des sélections, chaque sportif devra atteindre le minimum de points ci-dessous, pour pouvoir prétendre à la sélection en Equipe de France.

BAREME de PERFORMANCE MINIMALE - SELECTION EQF 2024				
	HJ	HS	DJ	DS
	Best run des sélections	Best run des sélections	Best run des sélections	Best run des sélections
KAYAK	200 points	600 points	50 points	150 points
CANOE	/	400 points	/	100 points

Les points du barème ci-dessus pourront être réévaluer les jours précédant la sélection en fonction du niveau de difficulté du spot sur place. Dans ce cas, la mise à jour de ce barème sera affichée sur place, la veille de la compétition.

E. PROPOSITIONS DE SELECTION

1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat d'Europe 2024

- Dans l'épreuve **Kayak Homme senior**, sur la base du classement de sélection 2023, **0 à 5 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2023, **0 à 5 sportives** peuvent être proposées à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.



- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 3 sportives** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë homme senior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë dame senior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 3 sportives** peuvent être proposés à la sélection.

3. Cas particuliers

Sur critères de performances des années précédentes et dans l'hypothèse où un(e) sportif(ve) ne pourrait pas participer aux épreuves de sélections, celui-ci conserve la possibilité de déposer auprès du manager Freestyle un dossier de demande de dérogation. A l'issue de l'étude de ce dossier, le DTN dispose de la possibilité de le (ou la) sélectionner ou pas en Equipe de France A ou B.

F. PROGRAMME D' ACTIONS et PRISE EN CHARGE FINANCIERE

1. Programme d'action

- Coupe du monde à Plattling (GER) du 24 mai au 02 juin 2024
- Championnat d'Europe à Graz (AUT) du 26 au 31 août 2024

2. Prise en charge financière du programme d'action

2.1 L'équipe de France A

L'équipe de France A sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandée aux sportifs.

Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant l'action, avec la convocation.

2.2 L'équipe de France « Elite »

L'équipe de France « A » constituée, les membres de cette équipe ayant été médaillés l'année précédente au Championnat du Monde, bénéficient du statut « Equipe de France Elite ». Ce statut permet une prise en charge complète sur les déplacements de l'Equipe de France, dans la mesure du budget alloué à l'Equipe de France par la FFCK.

G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2024 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B »

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur les Championnats du monde et qui déterminent l'équipe « B », pourront être utilisés, **sans aucune prise en charge de la FFCK** sur proposition du manager freestyle et après validation du Directeur Technique Nationale.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2024.

Les inscriptions au Championnat d'Europe et du monde 2024 de ces sportifs sont conditionnées par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Equipe de France Freestyle 2024 ».



H. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à :

- aux respects des démarches administratives et médicales prévues par cette convention,
- au respect du règlement sanitaire Français.
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- la signature et au respect (lors de la saison actuelle ou précédente), de la Convention Individuelle « Athlète sélectionné en Équipe de France Freestyle », et l'avoir renvoyée à jpcrochet@ffck.org en même temps que la demande d'inscription.

Concernant les **règles d'inscription**, les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Être licencié à la FFCK
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT⁸ en 2024
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Être inscrit à la compétition de sélection auprès de l'organisateur

I. DIVERS

1. Diffusion de la sélection

La liste des sélectionné(e)s sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et de la Pagaie au plus tard début avril 2024.

2. Modalités de participation au circuit « Coupe du monde ICF » 2024 :

2.1. Les compétitions concernées

(Calendrier ICF en cours de construction)

2.2. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une coupe du monde d'un sportif est faite par le manager de la discipline. Toute demande d'inscription devra parvenir par mail à ebrugvin@ffck.org au moins un mois avant le début de l'épreuve de coupe du Monde.

2.3. Demande d'autorisation

Les sportifs sélectionnés en équipe de France « A » ou « B » sont prioritaires pour participer aux courses ICF.

Dans le cadre de cette autorisation, il n'y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

3. Règles de sélection en Équipe de France Freestyle 2025

L'ouverture des quotas pour le Championnat du monde 2025 sera soumise (sur les Europe 2024) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2025, dans cette même épreuve.

⁸ FKT – Free Kayak Tour



- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2025, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2025 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2024 et le classement général du Free Kayak Tour 2024 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2025.